

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

## EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Délibération n° CC-2026-098

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260526-CC\_2026\_098-DE



L'an deux mille vingt-six

Le vingt-six mai à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 20 mai 2026

#### Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 30

Votes 36

#### PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Mélanie TRAVIER, Dorothee RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Florence AUDON, Jean-Louis LACROIX, Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

#### ABSENT / EXCUSE :

Gérard MAGNET

#### PROCURATIONS :

Coralie TRICHARD donne procuration à Fabien BREUZIN  
Laurence RABOISSON CROPPI donne procuration à Luc CHAVASSIEUX  
Gaël DOUARD donne procuration à Dorothee RODRIGUES  
Pascale DANIEL donne procuration à Pascale CHAPOT  
Jean-Marc MACHON donne procuration à Patrick BERRET  
Vincent LECOCCQ donne procuration à Florence AUDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

#### FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

\*\*\*\*\*

#### Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances et aux Moyens Généraux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5211-1,

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024,

Vu la délibération n° CC-2026-083 du Conseil Communautaire du 22 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes pour la constitution de la commission d'Appel d'Offres,

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics formalisés (montant de plus de 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux et de 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services au 1<sup>er</sup> janvier 2026), à venir.



Elle est composée de l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'élire les membres titulaires et suppléants pour siéger au sein de la CAO, d'après l'unique liste présentée au suffrage du Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Considérant l'unique liste présentée au suffrage du Conseil Communautaire avant le 7 mai 2026 :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
BIAGGI Olivier	CID Jean-Pierre
BONNAFOUS Jean-Luc	GARCIA Morena Alina
DANIEL Pascale	MAGNET Gérard
MACHON Jean-Marc	NAULIN Laurent
TRICHARD Coralie	RABOISSON-CROPPI Laurence

La liste ayant obtenu 36 voix, sont déclarés élus :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
BIAGGI Olivier	CID Jean-Pierre
BONNAFOUS Jean-Luc	GARCIA Morena Alina
DANIEL Pascale	MAGNET Gérard
MACHON Jean-Marc	NAULIN Laurent
TRICHARD Coralie	RABOISSON-CROPPI Laurence

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

**Renaud PFEFFER**

Le secrétaire de séance,

**Fabien BREUZIN**

PUBLIE LE 28 MAI 2026  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



**Certifié exécutoire**

Transmis en  
Préfecture le **28.MAI.2026**

Notifié ou publié  
le **28.MAI.2026**

Le Président

*La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours gracieux auprès  
du Président ou d'un  
recours en annulation  
devant le Tribunal  
Administratif de Lyon,  
184 rue Duguesclin 69003  
Lyon /  
www.telerecours.fr, dans  
un délai de 2 mois suivant  
sa publication*